

Comparez le régime parlementaire et le régime présidentiel

Par **julie21350**, le **24/11/2013** à **08:11**

Bonjour,

J'ai ce sujet de dissertation en droit constitutionnel.

J'ai un peu de mal avec mon plan...

Tout d'abord j'aimerais dire qu'ils s'opposent sur plusieurs critères puis que dans la pratique ils se rapprochent... Mais pour ma deuxième partie j'ai du mal à trouver des arguments... En cours on a surtout leurs critères qui permet de les différencier...

Est qu'il faut que je parle du régime semi présidentiel ou c'est hors sujet?

Cordialement

Par **Booker**, le **24/11/2013** à **23:32**

Oui tu pourrais en effet partir sur la théorie et la pratique pour nuancer cette distinction, n'oublie pas que les deux archétypes sont en outre les USA et la France -ou l'Angleterre- pour le régime parlementaire.

Bon courage.

Par **julie21350**, le **24/11/2013** à **23:41**

Merci de la réponse.

Bonne soirée

Par **Cyborg**, le **26/11/2013** à **22:00**

Salut julie21350,

Pour ma part, j'aurais également évoqué l'idée de séparation des pouvoirs.

En effet, j'aurais évoqué l'idée de "séparation souple" pour le régime parlementaire et de "séparation stricte" pour le régime présidentiel.

J'en viens à l'idée de conflit et de mutualisation du pouvoir selon les régimes évoqués. En espérant t'avoir donné une piste.

Cordialement

Cyborg

Par **julie21350**, le **29/11/2013 à 10:54**

Merci beaucoup.